



Quentin Mortier
Chargé de projets
Education Permanente



Analyse 2013

INNOVATION, INNOVATION SOCIALE ET INNOVATION SOCIETALE. DU RÔLE DES PARTIES « SURPRENANTES »

Innovation. La compréhension du terme est assez largement partagée. Innovation sociale. Une fois de plus, l'adjonction du terme « social » rend la chose plus indéterminée, plus complexe (pensons aux termes « économie sociale », « entreprise sociale », « impact social », etc.). Toute innovation n'est-elle pas sociale ? Que désigne exactement cette innovation qui serait, plus que d'autres, sociale ? Que vise-t-on en ajoutant le terme « social » ?

Dans cette analyse, nous évoquerons trois significations liées à l'innovation : l'innovation elle-même, l'innovation dite sociale et l'innovation que nous pourrions qualifier de sociétale. Au sens où certaines innovations sociales sont sous tendues par une optique de transformation de la société. Après un premier tour d'horizon, deux paradoxes qui semblent se trouver au cœur de la question de l'innovation telle qu'elle est traitée aujourd'hui seront abordés. Nous esquisserons enfin une réflexion sur la manière de rendre politique l'innovation et de développer une véritable politique d'innovation.

PREMIER TOUR D'HORIZON

Un concept à la mode

C'est un fait, le terme est à la mode. Ce qui ne facilite pas forcément l'acceptation du mot. En Wallonie, plusieurs prix couronnent chaque année les meilleures innovations sociales, développées par une entreprise, par une « entreprise à profit social », par une unité de recherche¹. Certains financements sont aussi octroyés, sous forme d'appel à projets², à des unités universitaires ou de haute école qui peuvent se faire accompagner par un ou plusieurs parrains (entreprise, ASBL ou institution). Plus ancienne, la collection de livres numériques intitulée LABISO (pour Laboratoire des Innovations Sociales) met en avant le travail innovant réalisé par des acteurs de terrain dans le secteur de l'action sociale³. Chez nos voisins français, le concept est, là aussi, fort médiatisé. Des rencontres ont été organisées récemment par les pouvoirs publics sur la question du financement de l'innovation sociale. Déjà en 2011, le Conseil supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) avait rendu un rapport sur la question, contenant une définition de l'innovation sociale. En juin dernier, Alternatives Économiques a publié un hors-série consacré à la « fabrique de l'innovation sociale ». Pour ce faire, le magazine s'est appuyé sur la base de données que constituent les 680 structures d'économie sociale et solidaire primées ces quinze dernières années par la Fondation Crédit Coopératif (par la remise de « Trophées régionaux et nationaux de l'innovation sociale »).

De ce premier tour d'horizon, on peut retenir que l'innovation sociale intéresse les pouvoirs publics et semble particulièrement liée aux entreprises d'économie sociale, sans que celles-ci

¹ Voir entre autres le « Prix Zenobe » organisé par la Wallonie et le « Prix Innovation Sociale » décerné par l'UNIPSO.

² C'est le cas de l'« Appel Germaine Tillion », appel wallon en innovation sociale. A ce propos, on peut se demander s'il n'existe pas d'autres manières de soutenir l'innovation que de lancer un appel à projet, avec la mise en concurrence et la sélection qui l'accompagne ?

³ Voir l'initiative Labiso (www.labiso.be).

n'en aient l'exclusivité. Le monde de la recherche n'est pas en reste. Les entreprises ordinaires sont visées mais ne paraissent pas se bousculer au portillon. Par ailleurs, pour quelle raison les pouvoirs publics ne cherchent-ils pas à susciter et encourager l'innovation sociale en leur sein ? L'Europe s'en est chargée avec le lancement du Prix européen pour l'innovation dans l'administration publique⁴. Un tel prix pourrait aussi être remis par la société civile aux divers ministres, élus ou administrations qui se seraient distingués par leur capacité à innover socialement, quel que soit leur territoire et leur champ de compétence. Mieux encore, plutôt que de séparer l'action de ces divers acteurs, c'est l'innovation produite par la co-construction (notamment entre pouvoirs publics et économie sociale) qui pourrait être reconnue et encouragée. Une telle co-construction se rencontre plus rarement.

Dans une note publiée par une organisation publique canadienne, un constat du même type est fait. En théorie, de nombreux auteurs et commentateurs, recensés par cette note, mettent l'accent sur l'idée que l'innovation est un moyen de réaliser des changements systémiques visant la société dans son ensemble, et notamment de « *s'attaquer aux causes sous-jacentes des problèmes sociaux plutôt que de simplement en atténuer les symptômes* »⁵. En pratique, ces mêmes chercheurs illustrent souvent leurs propos par des exemples qui, de maints points de vue, peuvent sembler être des changements plutôt contextuels que systémiques. C'est sans doute que ces changements sociaux systémiques ou changements sociétaux sont autant attendus et nécessaires que difficiles à mener à terme.

Un concept en voie de définition

Les diverses définitions trouvées au cours de ce premier tour d'horizon méritent d'être rappelées.

Le Conseil supérieur de l'ESS français a élaboré la définition suivante : « *L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et des usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou le service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation* »⁶.

La Wallonie entend par innovation sociale « *l'exploitation de l'ingéniosité des institutions, des associations et des entreprises sociales pour trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins sociaux que le marché ou le secteur public ne parviennent pas à satisfaire d'une manière suffisante. L'innovation sociale peut aussi consister à exploiter cette même ingéniosité pour susciter les changements de comportement qui sont nécessaires pour relever les grands défis auxquels sont confrontées nos sociétés. En outre, elles donnent les moyens d'accéder à l'autonomie et génèrent des relations sociales et des modèles de collaboration d'un nouveau genre. Elles sont donc à la fois innovantes en soi et utiles pour la capacité de la société à innover* »⁷.

L'Europe, quant à elle, a fait de l'innovation la pierre angulaire de sa stratégie Europe 2020, notamment par l'initiative « Une Union pour l'innovation ». Là encore, l'innovation est un peu vue comme la réponse à tous nos maux (absence de croissance économique, sortie de la crise financière, changement climatique, accès durable à l'énergie, à la sécurité alimentaire, à la

⁴ Les conditions et lauréats de ce prix sont visibles à cette adresse : http://ec.europa.eu/research/innovation-union/index_en.cfm?section=admin-innovators

⁵ Note intitulée « L'innovation sociale » : Qu'en est-il et qui en fait ? », datée d'avril 2010 et publiée sur le site « Horizons des politiques du Canada » : www.pri-prp.gc.ca

⁶ « Rapport d'activité du Conseil supérieur de l'ESS », décembre 2011, cité par CHIBANI-JACQUOT Ph., « Définir ce qu'est un projet « socialement innovant », dans Alternatives Economiques, *La fabrique de l'innovation sociale*, hors-série n° 652, juin 2013, p. 14.

⁷ Selon les termes de l'« Appel Germaine Tillion, appel wallon en innovation sociale », disponible sur le site <http://recherche-technologie.wallonie.be>

santé, vieillissement de la population, etc.). La vision de l'innovation est transversale et vise tous les types d'acteurs. Au sein de cette politique européenne, un accent est mis sur l'innovation sociale qui a partie liée avec les entreprises sociales. La définition de l'« entreprise sociale » par l'Union Européenne fait d'ailleurs de l'innovation sociale une caractéristique intrinsèque de ces entreprises. Par « entreprise sociale » sont visées les entreprises « *pour lesquelles l'objectif social ou sociétal d'intérêt commun est la raison d'être de l'action commerciale, qui se traduit souvent par un haut niveau d'innovation sociale, dont les bénéficiaires sont principalement réinvestis dans la réalisation de cet objet social et dont le mode d'organisation ou le système de propriété reflète la mission, s'appuyant sur des principes démocratiques ou participatifs, ou visant à la justice sociale* »⁸. Notons que la définition de l'innovation sociale par l'Europe est assez minimale : « *les innovations sociales sont de nouvelles idées (produits, services et modèles) qui, simultanément, rencontrent des besoins sociaux (de manière plus effective que les alternatives) et créent de nouvelles relations sociales et collaborations* »⁹.

Plus que d'encenser et de définir l'innovation sociale, l'Europe la finance également. C'est notamment le cas avec le programme pour l'emploi et l'innovation sociale (initialement intitulé programme pour le changement social et l'innovation sociale), récemment approuvé, qui vise à aider les Etats membres à concevoir et mettre en œuvre les réformes sociales et du marché du travail, aux niveaux européen, national, régional et local. Ce programme intègre et élargit trois instruments déjà existants : PROGRESS, le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale qui aura un budget spécifique pour des projets d'innovation sociale et d'expérimentation en matière de politique sociale, EURES, le portail européen sur la mobilité de l'emploi et l'instrument de microfinancement et de facilitation de l'accès au financement pour les entreprises sociales. Attention que, sous des termes apparemment neutres, les dispositifs mis en place par l'Europe relèvent parfois de politiques dont les effets, s'ils sont innovants, sont peu sociaux, du moins au sens où nous l'entendons. Dans le collimateur de la Commission Européenne se trouve pas exemple le mécanisme de l'indexation des salaires. Celui-ci a-t-il été et reste-t-il une innovation sociale ou l'innovation consiste-t-elle à le supprimer, comme le recommande la Commission aux autorités belges dans le cadre de sa stratégie 2020¹⁰ ?

UN DOUBLE PARADOXE RÉVÉLATEUR

Sur base de ce tour d'horizon des débats et des pratiques, deux paradoxes se dégagent. Deux pistes pour en sortir peuvent être présentées.

Premier paradoxe. Sur base des définitions trouvées, il n'est pas interdit de se demander dans quelle mesure les diverses techniques financières qui ont été à l'origine de la crise financière mondiale à partir de 2007 (comme la titrisation, les « dark pools », les « credit default swaps »¹¹) ne peuvent pas être vues comme des innovations, à la limite comme des innovations sociales. D'autant plus que ces innovations ont été autorisées voire favorisées par les décisions de ces mêmes institutions européennes (peut-être par sa main droite il est vrai, la main gauche se préoccupant de la manière de réparer les dégâts causés par la première).

⁸ Selon le document de la Commission européenne intitulé « Initiative pour l'entrepreneuriat social. Construire un écosystème pour promouvoir les entreprises sociales au cœur de l'économie et de l'innovation sociales », daté du 25/10/2011 et disponible sur le site <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm> ; souligné par nous.

⁹ Cette définition, reprise sur le site et dans une brochure de la Commission européenne, est en fait extraite de l'ouvrage de MURRAY, CALULIER-GRICE and MULGAN, *Open Book of Social Innovation*, March 2010. Voir aussi le site européen spécifiquement consacré à l'innovation sociale : <https://webgate.ec.europa.eu/socialinnovationeurope/>

¹⁰ Les différentes recommandations de la Commission européenne à l'attention de chaque Etat membre sont accessibles sur le site : http://ec.europa.eu/europe2020/index_fr.htm

¹¹ La titrisation consiste à transformer des crédits bancaires en titres financiers. Un dark pool est un système boursier exploité par un prestataire de services d'investissement ou un opérateur de marché permettant de contourner les réglementations et de rester anonyme. Les credit default swaps (CDS) ou couverture de défaillance sont des produits dérivés financiers qui fonctionnent comme une assurance contre le défaut de paiement d'une obligation. Ces définitions ont été trouvées sur le net, notamment Wikipedia.

Ainsi, il n'est pas compliqué de démontrer que ces innovations répondent aux caractéristiques classiquement retenues des innovations sociales :

- répondre à un besoin social pas ou mal satisfait (dans ce cas-ci, celui de s'enrichir sans fin) ;
- concerner tout autant la création d'un nouveau produit ou service qu'un mode d'organisation ou de distribution inédit (l'imagination des acteurs des marchés financiers semble sans limite en ce qui concerne la création de nouveaux produits) ;
- être issue d'une démarche d'expérimentation impliquant un risque d'échec (dans ce cas-ci, l'échec est avéré même s'il n'a pas été vécu par tous de la même manière) ;
- supposer l'implication des acteurs concernés dans son élaboration (dans ce cas-ci, citoyens investisseurs, acteurs privés comme les banques et agences de notation, pouvoirs publics ont bien été impliqués de diverses manières dans les innovations financières).

L'exercice relève bien entendu de la caricature. Mais il illustre qu'il manque une dimension essentielle à ces définitions finalement assez convenues. Et cette dimension est de nature politique. A qui profite l'innovation ? On ne peut pas mettre sur le même pied des innovations qui bénéficient aux 10% les plus riches de la population ou aux 10 % les plus pauvres¹². Quelle est son utilité pour la société dans son ensemble ? Innovation sociale et utilité sociale doivent aller de pair, du moins pour parler d'innovation sociétale. L'innovation sociétale doit tendre vers une transformation ou un changement social dont les objectifs pourraient être :

- « la réduction des inégalités économiques et sociales, y compris par l'affirmation de nouveaux droits,
- la solidarité (nationale, internationale ou locale) et la sociabilité,
- l'amélioration des conditions collectives du développement humain durable (dont font partie l'éducation, la santé, la culture, l'environnement et la démocratie)»¹³.

Ce passage d'un niveau à un autre (du social au sociétal) est délicat à opérer. Car outre l'utilité sociale de l'innovation, il importe aussi que l'innovation soit un jour institutionnalisée, reconnue et adoptée par la société dans son ensemble. Le nombre d'innovations sociales qui, ainsi, deviennent en quelque sorte sociétales est nettement plus restreint. Il existe bien des exemples historiques comme l'avènement de la sécurité sociale (qui peut être vue comme la reconnaissance et reprise par l'Etat, après la seconde Guerre Mondiale, de l'initiative des organisations de travailleurs de sociétés de secours mutuel au XIXe siècle). Il existe aussi de nombreux exemples de tentatives en cours (comme par exemple, pour prendre certains exemples traités dans de récentes analyses¹⁴, dans le domaine de l'accès à la terre pour de jeunes agriculteurs bio, la reconnaissance du métier de garde à domicile, l'invention de nouvelles modalités de gestion participatives au sein des entreprises). Mais leur réussite n'est pas encore assurée. Et cela, alors que les conditions semblent les plus favorables puisque tout le monde ne jure plus que par l'innovation sociale.

Deuxième paradoxe. L'innovation sociale, tant elle est omniprésente, apparaît finalement comme une espèce de fuite en avant. L'économiste autrichien Joseph Schumpeter a décrit le développement de l'économie en termes de « destruction créatrice ». Au sens où les grappes d'innovation sont à l'origine de cycles de croissance puis de dépression au cours duquel les innovations détruisent les entreprises dépassées. Ce phénomène ne guette-t-il pas les associations et entreprises d'économie sociale qui n'innoveraient pas, ou pas assez ou tout simplement ne communiqueraient pas sur leur capacité d'innovation ? Est-il possible et

¹² Selon l'Observatoire des inégalités, en France, « entre 2008 et 2010, les 10 % les plus pauvres ont perdu 520 millions d'euros, alors que les 10 % les plus riches se sont enrichis de 14 milliards ». Voir : http://www.inegalites.fr/spip.php?article1156&id_mot=130

¹³ Pour reprendre la définition de l'utilité sociale proposée par l'économiste français Jean Gadrey (citée par CHIBANI-JACQUOT Ph. et FREMEAUX Ph, « L'innovation sociale, R&D de l'économie sociale et solidaire », dans Alternatives Economiques, *La fabrique de l'innovation sociale*, hors-série n° 652, juin 2013, pp. 13-14).

¹⁴ Voir les analyses intitulées « « Réclamons les terres ! » De l'économie sociale aux « biens communs » » et « L'institutionnalisation inachevée des services de proximité. Autour du métier de garde à domicile », disponibles sur le site www.saw-b.be. A propos de la démocratisation des entreprises, on peut se référer à l'innovation proposée par FERRERAS I., *Gouverner le capitalisme ? Pour le bicamérisme économique*, Paris, PUF, 2012.

souhaitable de toujours innover ? A quel rythme faut-il innover ? Combien de temps prend la recherche, la mise en place et le développement ainsi que l'institutionnalisation d'une innovation sociale ? Comment financer toutes les étapes de l'innovation sociale ? A quelles conditions une entreprise sociale, seule, peut-elle mener à bien un processus complet d'innovation sociale ? Plutôt que d'en susciter toujours plus, ne devrions-nous pas pousser les pouvoirs publics à faire mieux, notamment en termes de co-construction ? Car les innovations sociales qui transformeront durablement la société nécessitent l'intervention conjointe des pouvoirs publics et des innovateurs collectifs que peuvent être en particulier les associations et entreprises d'économie sociale. Par exemple, pour que l'invention du métier de garde à domicile puisse jouer un rôle dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle et des services de care, il doit être reconnu par les pouvoirs publics¹⁵. Par exemple, pour que l'accès à la terre pour les jeunes agriculteurs bio soit durablement facilité, il est peut-être nécessaire de revoir la législation sur le bail à ferme. Par exemple, pour que la gestion participative au sein des entreprises soit renforcée, il importe sans doute d'imaginer un nouveau cadre réglementaire s'appliquant aux relations entre les différentes parties en présence. Etc.

Il y a là, nous semble-t-il, un lien entre cette avalanche d'innovations en tous genres et l'analyse du nouvel esprit du capitalisme opérée par Boltanski et Chiapello¹⁶. Ces chercheurs ont constaté (en se basant entre autres sur l'analyse critique de la littérature managériale) que le capitalisme avait donné naissance, pour répondre aux critiques qui lui sont adressées, à un nouvel univers idéologique qu'ils nomment la « cité par projets ». Dans celle-ci, « *l'intuition créatrice est réhabilitée. La carrière devient une succession continue de projets, qui augmentent à chaque fois l'employabilité du salarié* ». ¹⁷ Dans un tel « monde », les connexions doivent être nombreuses, l'important est de multiplier les contacts, de s'insérer dans des réseaux, d'impulser des projets (innovants pourrions-nous ajouter) mais aussi, inévitablement, de passer d'un projet à un autre. Celui qui n'y arrive pas est exclu, voire n'existe plus. Cette analyse fine de l'évolution des mentalités individuelles (des acteurs au sein des entreprises) ne peut-elle s'appliquer aux acteurs collectifs que sont les associations, les entreprises sociales et leurs interlocuteurs publics ? Quel poids a encore une association qui n'innoverait pas constamment ou qui s'attarderait trop longtemps à institutionnaliser son intuition de départ ? N'y a-t-il pas un risque important, en promouvant l'innovation pour elle-même, à gaspiller les énergies, à méconnaître le sens de l'innovation et perdre de vue les nécessaires changements sociaux. En d'autres termes encore, ne faut-il pas changer le rythme des (appels à) innovations ? Et reconnaître qu'il y a différentes étapes et qu'elles méritent toutes d'être soutenues ?

Le rôle des pouvoirs publics dans la création, la promotion et la diffusion des innovations sociales est indéniable et crucial. Les crises à répétition que nous connaissons exigent probablement que l'innovation redevienne politique mais aussi qu'une véritable politique de l'innovation voie le jour, qui aille au-delà des simples appels à projets successifs.

INNOVATION POLITIQUE ET POLITIQUE DE L'INNOVATION

Parmi les auteurs qui se sont intéressés à l'innovation sociale, il en est un qui a une approche particulièrement originale. Le sociologue et ingénieur Michel Callon a entre autres souligné l'intérêt des « forums hybrides ». Ceux-ci sont des espaces composites qui associent savants, experts, professionnels de la politique, citoyens, etc. autour de controverses socio-techniques (le changement climatique, les prisons, la disparition des abeilles, les déchets nucléaires, le sida, etc.). Il a sur l'innovation un regard qui abolit les frontières habituelles notamment entre économique et social, technique et politique.

¹⁵ Sur ce sujet, lire l'analyse réalisée par Marthe NYSENS et Florence DEGAVRE intitulée, « L'innovation sociale dans les services d'aide à domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe », dans *Revue Française de Socio-Économie*, 2/2008, pp. 79-98.

¹⁶ BOLTANSKI L. et CHIAPELLO E., *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

¹⁷ Selon le résumé critique établi par Eric Barbo dans *Alternatives Economiques, L'essentiel de l'économie*, Poche n° 21, novembre 2005.

Là où ce détour par la réflexion de Michel Callon devient intéressant pour notre propos, c'est dès lors qu'il est pris conscience que de telles innovations peuvent être non plus subies mais suscitées et encouragées par les différents acteurs réunis au sein de différents marchés. Ce qui est alors en jeu, c'est la démocratisation de l'économie. Plutôt que de subir les demandes des diverses entreprises sociales et institutions sociales, qui cherchent par exemple à faire reconnaître le métier de garde à domicile, les pouvoirs publics pourraient être à l'origine de démarches visant à identifier de nouveaux services et produits innovants qui recomposerait le monde commun (par exemple dans le domaine de la mobilité mais aussi de nombreux autres besoins nouveaux ou anciens, mal satisfaits). La constitution de groupe de demandeurs d'emploi, soutenue par les pouvoirs publics ou les associations concernées, ne peut-elle être à l'origine d'innovations dans la manière de les accompagner ou de les former ainsi que dans l'identité de chacune des personnes concernées¹⁸ ? Les entreprises sociales elles-mêmes pourraient passer par ces mêmes étapes et s'appuyer non seulement sur l'écoute attentive de leurs parties prenantes (qu'elles ignorent parfois superbement) mais aussi sur ces parties « surprises ».

Michel Callon donne deux exemples inspirants¹⁹.

Premièrement, l'association française des personnes atteintes de myopathies s'est structurée de telle manière à « mobiliser l'opinion publique, collecter des fonds et lancer des programmes de recherche qu'elle s'est donné les moyens de piloter elle-même, imposant ses objectifs et n'hésitant pas dans certaines occasions à participer à certaines activités de recherche proprement dites ». La seule dynamique des marchés avait en effet exclu ce groupe de personnes du développement technique et économique (non pas nécessairement de manière volontaire mais par une succession de choix techniques et économiques posés par une multitude d'acteurs insérés dans un même réseau). Michel Callon qualifie ces groupes d'« orphelins ». On pourrait donner comme autre exemple le groupe des informaticiens et ingénieurs qui, mécontents du verrouillage technique imposés par Microsoft sur le monde des logiciels, développèrent des logiciels libres sous le nom de LINUX.

Deuxièmement, il arrive aussi que certains marchés génèrent des débordements en ce sens que les activités économiques affectent des êtres qui ne sont pas pris en compte initialement par les acteurs de ces marchés. Les riverains d'une usine polluante, les travailleurs des industries utilisant l'amiante, les personnes ayant subi une transfusion de sang contaminé, les opposants aux OGM, etc. sont des groupes « affectés ». Ces personnes interviennent de manière inattendue en cherchant à être pris en compte, ils s'invitent à toutes les tables où il peut être question d'eux et des effets qu'ils subissent, ce sont en quelque sorte, selon les termes de l'auteur, des « parties surprises » (plus que des parties prenantes)²⁰.

Les groupes orphelins comme les groupes affectés se lancent, parfois, dans « des enquêtes, dans des explorations et des recherches qui leur permettent de découvrir de nouvelles voies et de promouvoir de nouvelles options » à suivre au sein des marchés concernés. Ce faisant, leur identité de groupe évolue au point de vouloir entrer dans le collectif qui les excluait et de reconfigurer celui-ci, d'agir sur les modalités de la vie commune, de recomposer un monde commun plus vivable et plus ouvert. Le monde des logiciels a par exemple été modifié par l'action de ces programmeurs et il ne sera plus jamais le même qu'avant leur intervention. Le monde des malades de myopathie a été modifié par l'action de l'association des malades (notamment le lancement du Téléthon) et il ne sera plus jamais le même qu'avant.

Dans le cas du développement des services de gardes à domicile, les groupes orphelins (les malades) et groupes affectés (les familles et proches des malades, les aidants proches) ont pu

¹⁸ Voir par exemple l'expérience du CPAS d'Esneux qui a fait l'objet d'une analyse par BARTHOLOMÉ C., BLAIRON J., JAMAR A. et GARZON C., *Travail social et capital culturel. Évaluation d'un dispositif d'insertion socio-professionnelle*, dans *Intermag [en ligne : www.intermag.be]*, décembre 2009.

¹⁹ CALLON M., « L'innovation sociale : quand l'économie redevient politique », dans KLEIN J.-L. et HARRISSON D., *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'université du Québec, Québec, 2007, pp. 17-42.

²⁰ Un exemple récent nous est donné par CADU C. et LONDEIX P., « Quand les malades investissent les rues de Bâle. Récit d'une mobilisation réussie », dans *Vacarme [en ligne : www.vacarme.org]*, n° 64, été 2013.

être tous deux associés de manière variable à l'innovation. Deux chercheuses de l'UCL qui ont étudié de près l'innovation dans les services d'aide à domicile rappellent qu'« *il y a co-construction lorsqu'il y a participation des offreurs et des demandeurs à la définition et à la mise en place du service rendu et son inscription dans l'espace public de l'arrangement ainsi trouvé* »²¹. Dans le cas des services de gardes à domicile, une assistante sociale, mais aussi plus tard, la garde à domicile elle-même, consulte à la fois l'utilisateur et son entourage sur la recherche des diverses solutions de prise en charge de la dépendance, basées sur la stimulation de l'autonomie la plus grande possible pour l'utilisateur. Les malades peuvent donc être vus comme les parties « surprenantes » de cette innovation. Dans les crèches parentales, le même processus est à l'œuvre, réunissant professionnels et parents mais aussi, dans une certaine mesure, les enfants eux-mêmes. Les coopératives éoliennes, par exemple, pourraient chercher à composer un monde commun avec les citoyens opposés aux éoliennes (auxquels il faudrait attacher d'autres groupes comme les autorités publiques communales, les promoteurs privés, les bureaux d'étude, etc.) et qui sait ce qu'un tel dialogue pourrait donner en termes d'innovation et de nouveaux biens et services.

Finalement, les innovations les plus intéressantes pourraient être celles qui cherchent à prendre en compte le plus de personnes, la variété la plus grande de personnes ou groupes de personnes et à réussir à les faire penser et agir ensemble²². Une politique d'innovation pourrait être poursuivie, qui passerait par les cinq objectifs suivants, proposés par Callon²³. Tous ces objectifs peuvent être également poursuivis par les pouvoirs publics mais aussi par chaque entreprise sociale se voulant innovante, voire par chacun d'entre nous, là où il est engagé. Il s'agit d'identifier les groupes concernés émergents et leurs problèmes (inventaire) ; leur permettre d'exprimer leurs problèmes et leurs préoccupations (expression) ; leur fournir les moyens de préciser les problèmes qui sont les leurs, de rassembler des données et de lancer des investigations ou enquêtes ; faciliter l'exploration des problèmes et des solutions en organisant confrontations et compositions notamment par un processus d'essais et erreurs (composition et itération²⁴).

De la sorte, éventuellement, innovation et démocratisation pourront rimer ensemble, par l'émergence de nouveaux publics, de nouveaux groupes concernés par « la/les chose/s publique/s » (res publica) et par « les règles de la maison commune » (oeconomie).

²¹ NYSENS M. et DEGAVRE F., « L'innovation sociale dans les services d'aide à domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe », op. cit., citant GARDIN et LAVILLE. Voir aussi sur ce sujet la recherche menée par Leila Oulhaj et publiée sous le titre « Le service des gardes à domicile. Une innovation sociale dans l'aide à domicile en Wallonie ? », dans *Les Cahiers du Cerisis*, n° 18, Université Catholique de Louvain, 2004.

²² Cette émergence de nouveaux publics, au sens de collectifs engagés sur différents débats publics en cours, passe par des dispositifs innovants de démocratie participative, tel la « conférence de citoyens ». Sur le sujet, un guide pratique a été utilement publié par la Fondation Roi Baudouin (disponible sur son site web). On peut aussi se référer à CALLON M., LASCOURMES P. et BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Le Seuil, 2001.

²³ CALLON M., « L'innovation sociale : quand l'économie redevient politique », op.cit., pp. 39 et sq.

²⁴ Selon Wikipedia, en mathématiques, une itération désigne l'action de répéter un processus. Le terme « itération » vient du verbe latin *iterare* qui signifie « cheminer » ou de *iter*, « le chemin ».

LES ANALYSES DE SAW-B

Les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site www.saw-b.be, à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Economie sociale et enjeux politiques
 - o Enjeux européens et internationaux
 - o Enjeux belges et régionaux
 - o Economie sociale et enjeux de société
- Economie sociale et travail
 - o Insertion socioprofessionnelle
 - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
 - o Culture
 - o Distribution et alimentation
 - o Logement
 - o Environnement
 - o Services
- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Frontières de l'Economie sociale
 - o Démocratie économique et participation
 - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
 - o Fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Financement de l'Economie sociale

SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be